

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC DU 23 MARS 2009

Révision du taux facial des obligations subordonnées non cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca du 23 mars 2009, «tranche C»

Conformément aux dispositions de la note d'information relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné de Société Générale Maroc du 23 mars 2009 «tranche C», qui stipulent une révision annuelle du taux d'intérêt à la date d'anniversaire de l'obligation, le nouveau taux facial qui sera appliqué à partir du 23 mars 2017 est fixé à 3,26%, soit le taux des Bons du Trésor à 52 semaines observé sur le marché secondaire sur la courbe BAM du 23 mars 2017 (source Reuters) augmenté d'une prime de risque de 100 points de base.



يدنا
في يدك